



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2026

Hôtel de Ville, salle du Conseil

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, MM. THEODON, VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, MM. RAVIER, GUILLEMOZ, Mmes LE NAON, WEISS, AUZIER, AMARD, MM. KAJSA, CORBEAU, Mme BREQUEVILLE, M. LAMBERT, Mmes DEGRAIS, ESCAMEZ, MM. BOISSEAU, SEGUIN, Mme BARRY, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. NAUDION, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET ;
Mme LE BIHAN, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme JARDEL ;
Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. THEODON ;
M. GOULET, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. RAVIER ;
Mme LEWASZEWSKI, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. PUSKULLU ;
Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD ;
M. LUCAS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. VILLEMONT ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ.

ABSENTS Mme FAISANT, Conseillère Municipale.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19 heures 00.

INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX- N° 26/07 - 03

Monsieur DE REDON, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

À la suite de la démission de Monsieur Bruno HARNOIS de ses fonctions de Conseiller municipal, intervenue le 24 août 2026, Madame Elisa ROUXEL, suivante dans l'ordre de présentation de la liste, a été appelée à le remplacer. Celle-ci ayant à son tour présenté sa démission le 10 septembre 2026, Monsieur Philippe SEGUIN, suivant dans l'ordre de présentation de la liste, a été appelé à siéger au sein du Conseil municipal et a participé à la séance du 15 septembre 2026.

Par ailleurs, Madame Nicole ROGER a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale le 16 septembre 2026. Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, Madame Angélique BARRY, suivante dans l'ordre de présentation de la liste, a été appelée à la remplacer.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Philippe SEGUIN et de Madame Angélique BARRY en qualité de Conseillers municipaux de la Ville de Romorantin - Lanthenay.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment son article L.270 ;

Considérant que Monsieur Bruno HARNOIS a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller municipal le 24 août 2026 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu » ;



Considérant que Madame Elisa ROUXEL, suivante dans l'ordre de présentation de la liste, a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la Ville Romorantin-Lanthenay et qu'elle a présenté sa démission de ses fonctions le 10 septembre 2026 ;

Considérant que Monsieur Philippe SEGUIN, suivant dans l'ordre de présentation de la liste, a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la Ville Romorantin-Lanthenay et qu'il a siégé lors de la réunion du Conseil municipal du 15 septembre 2026 ;

Considérant que Madame Nicole ROGER a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale le 16 septembre 2026 ;

Considérant que Madame Angélique BARRY, suivante dans l'ordre de présentation de la liste, a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la Ville Romorantin-Lanthenay ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte, à l'unanimité, de l'installation de Monsieur Philippe SEGUIN et de Madame Angélique BARRY en qualité de Conseillers municipaux.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 09 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 09 OCT. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Louis DE REDON.



Le secrétaire,

Antoine CORBEAU.